

DEL 2022/029

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 23 Février à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 28 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL ,Martine BOUCHER, Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Guy FAOUCHER , Danielle LE GALL, Frédéric LE BEUX ,Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Anne LE GALL, Frédéric MICHEL, Marine SENECHAL, Jean-Pierre GUILLOU, Anne-Laure LE GRAND, Didier MORGANT, Delphine BOUGUENNEC, Michel GARO, Isabelle QUELVEN, Roland SAINT-JORE, Pascale DUFLEIT, Cédric GOUIFFES, Jacqueline SABATIER, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER, Jean Michel LEMIEUX, Pierrette LE FLOCH, Marie-Josée CANEVET.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Hélène LE BOURHIS qui a donné pouvoir à Danielle LE GALL.

Monsieur Cédric GOUIFFES a été élu Secrétaire.

DEL 23.02.2022 / 2022/029 : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MUTUALISATION D'UN POSTE DE CONSEILLER NUMÉRIQUE ENTRE QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ ET LES COMMUNES MEMBRES :

RAPPORTEUR M. RUHIER,

L'assemblée délibérante est informée que l'appel à manifestation d'intérêts pour l'accueil et le recrutement de « Conseillers numériques France Services » encourage la coordination des candidatures des collectivités territoriales afin de mailler au mieux l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, QUIMPERLE COMMUNAUTE, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêts, a émis le souhait de faire bénéficier aux communes membres des services d'un Conseiller numérique France Services. Les missions du Conseiller numérique l'amène en effet à être mobile sur le territoire, au bénéfice d'un plus grand nombre

d'habitants. La création de ce poste dans le cadre d'un contrat de projet a été approuvée par délibération lors du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021.

La convention de prestations de service proposée en **ANNEXE N° 2** définit l'intervention de QUIMPERLE COMMUNAUTE pour le compte des communes bénéficiaires du dispositif, et fixe les conditions financières de l'offre de services. Lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021, il a été approuvé par délibération que QUIMPERLE COMMUNAUTE assume le coût de l'investissement des équipements attribués au Conseiller numérique, ainsi qu'un montant forfaitaire des coûts de fonctionnement.

En l'espèce, la participation des communes correspond à une quote-part du reste à charge de la rémunération du Conseiller numérique non couverte par la subvention de l'État et d'autres organismes.

Conformément aux discussions et décisions prises en bureau communautaire :

- La durée du programme est fixée à 3 ans
- La subvention de l'État pour le recrutement et une participation sur 2 ans au salaire d'un Conseiller Numérique est lissée par Quimperlé Communauté sur la durée du programme.

Le tableau suivant a été calculé en fonction de ces éléments :

	par habitant (hors VdQ)	coût constant par habitant		
		0,41 €	0,41 €	0,41 €
Nom de la commune	NB habitants	Année 1	Année 2	Année 3
Arzano	1 409	579 €	579 €	579 €
Bannalec	5 825	2 393 €	2 393 €	2 393 €
Baye	1 270	522 €	522 €	522 €
Clohars-Carnoët	4 642	1 907 €	1 907 €	1 907 €
Guilligomarc'h	786	323 €	323 €	323 €
Le Trévoux	1 648	677 €	677 €	677 €
Locunolé	1 181	485 €	485 €	485 €
Mellac	3 321	1 364 €	1 364 €	1 364 €
Moëlan-sur-Mer	6 875	2 824 €	2 824 €	2 824 €
Querrien	1 722	707 €	707 €	707 €
Quimperlé	12 678	-	-	-
Rédené	2 979	1 224 €	1 224 €	1 224 €
Riec-sur-Bélon	4 298	1 766 €	1 766 €	1 766 €
Saint-Thurien	1 053	433 €	433 €	433 €
Scaër	5 406	2 221 €	2 221 €	2 221 €
Tréméven	2 365	972 €	972 €	972 €
Reste à charge des communes		18 395 €	18 395 €	18 395 €

Les montants indiqués pourront faire l'objet d'ajustements notamment en fonction de recettes ou subventions pouvant venir en déduction du reste à charge et non connues à ce jour. Données mises à jour au 24 janvier 2021

Dans le cadre de sa mission au sein des communes de l'EPCI, le Conseiller numérique France Services demeure sous l'autorité fonctionnelle de l'EPCI qui l'a recruté.

La commune de QUIMPERLE lauréate de manière indépendante de l'appel à manifestation d'intérêts, s'est dotée d'un poste de Conseiller numérique France Services dans le cadre du projet de création d'un espace labellisé Maison France Services, n'est pas concernée par la convention de prestation et sa participation financière.

VU Délibération DCC2021 – 262 du 16 Décembre 2021 de Quimperlé Communauté

VU l'exposé de M. RUHIER,

VU l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 16 Février 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

D'APPROUVER la convention de prestations de service entre la commune SCAËR et QUIMPERLE COMMUNAUTE, telle que présentée en **ANNEXE N°2**,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents et actes afférents à la présente délibération

D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

D'INSCRIRE les crédits correspondants au Budget.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JY Le Goff', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SCAER' at the top and '29390 SCAER' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback.